

En quoi consiste le PPL ?

Le PPL obtenu, vous pourrez voler dans toute la France en emportant des passagers et pour peu que vous ayez une qualification d'anglais aéronautique, dans toute l'Europe (et même ailleurs, comme en Afrique par exemple !).

Il faut préciser que le PPL (tout comme le BB d'ailleurs) est une licence VFR (Visual Flight Rules), c'est à dire que vous ne pourrez pas voler quand le temps sera trop mauvais, votre technique du pilotage étant basée sur l'observation de l'extérieur (horizon, repères au sol, etc...).

Notons également que le PPL est une licence de pilote privé, entendez que vous ne pourrez pas piloter contre rémunérations, par contre vous aurez le droit de partager les frais de vol (essence, location de l'avion, taxes, etc...) avec vos passagers.

Comme après le BB, vous pourrez, une fois le PPL en poche, prétendre à différentes "extensions" de licences, comme le VFRN (vol de nuit), le vol sur un type d'avion différent de celui sur lequel vous avez été formé, etc...

Nous n'étudierons pas ici les qualifications "voltige" (d'autres sites en parlent beaucoup mieux), "hydravion" et "vol montagne" qui sont également "disponibles".

Quelle est la formation ?

La formation au PPL comprend, comme toutes formations aéronautiques, une partie pratique et une partie théorique.

La formation pratique consiste en 45 heures de vol minimum, dont 25 h en double commande et 10 h en vol solo (c'est à dire seul à bord) comprenant au minimum 5 heures de vol en campagne et une navigation (un voyage) de 270 Km (à peu près 150 nautiques) avec deux atterrissages complets intermédiaires.

La formation au PPL comprend également une initiation au VSV (Vol Sans Visibilité). Cette initiation vous apprendra à faire un virage de 180°, vous permettant ainsi de faire demi-tour même si vous êtes rentré dans un nuage (vous n'avez plus de repères visuels extérieurs), ... Une formation de 50 heures de vol semble toutefois plus réaliste en pratique (c'est la moyenne).

Durant ces 45 heures de vol, vous apprendrez les bases du pilotage (si vous n'avez pas passé votre BB) et surtout les différents types de navigation (au cap et à la montre, la radionavigation, la navigation avec GPS, etc...). Vous apprendrez aussi les bases du VSV (voir plus haut). L'aptitude au vol de nuit (VFRN) requiert 5 heures de vol de nuit en plus, dont 3 heures en double commande.

La partie théorique, quant à elle, consiste en l'assimilation du guide du Pilote Privé Avion (la partie "navigation" du livre étant maintenant, contrairement au BB, prise en compte).

L'assimilation de toutes les connaissances théoriques est contrôlée par l'examen théorique du

PPL, un QCM d'une centaine de questions organisées en modules (météo, réglementation, technique du vol, connaissances de l'avion, navigations, etc...). Les différents modules pouvant être passés séparément, il est important de noter que l'ensemble de ces modules doit être passé en 12 mois maximum. Le candidat doit avoir au moins 75% des points pour pouvoir obtenir son PPL théorique.

Quel âge faut-il avoir ?

Pour être lâché (c'est à dire partir seul à bord de l'avion) dans le cadre du PPL, il faut avoir 16 ans révolus (pour le BB, c'est 15 ans).

Pour passer l'examen pratique (un test en vol comprenant une "séance" de maniabilité et une navigation contrôlée pas un examinateur, il faut avoir 17 ans révolus.

Mais rien ne vous empêche, si vous avez 15 ans, de commencer votre formation au PPL, il vous faut juste garder à l'esprit que votre lâcher ne pourra intervenir qu'une fois vos 16 ans passés...

Par contre, si vous avez moins de 15 ans (13, 14 ans), il serait plus judicieux de passer d'abord son BB (voir la sous rubrique "BB")

Faut-il avoir des aptitudes particulières ?

Presque aucune aptitude particulière n'est nécessaire pour apprendre à piloter. Pas besoin d'avoir fait Polytechnique pour devenir pilote privé. Il suffit juste d'être patient, de répéter maintes fois les même gestes pour qu'ils finissent par devenir évidents pour vous et également de savoir manier quelques chiffres pour faire de simples et rapides calculs en vol (pour la navigation).

Une seule aptitude est vraiment requise: l'aptitude physique et mentale ou, si vous préférez, l'aptitude médicale. C'est la même que pour le Brevet de Base et vous pouvez en trouver le texte officiel dans la sous rubriques "Normes Médicales".

Au sujet de la vue: les myopes peuvent parfaitement devenir pilote, il leur faut remplir les conditions suivantes:

- avoir une acuité visuelle d'au moins 7/10 aux deux yeux, avec ou sans corrections (avec leurs lunettes)
- ne pas dépasser la limite +5 dioptries / -5 dioptries. Les dioptries sont, pour résumer, la puissance des verres; ils sont inscrits sur votre ordonnance.

Cette visite coûte approximativement 80 Euros, n'est pas remboursée par la sécurité sociale et doit être effectuée chez un médecin agréé aéronautique. Vous en trouverez la liste sur le site internet de la FNA (Fédération Nationale Aéronautique). Pour y accéder, cliquez ici !

Combien ça coûte ?

Comme pour le BB, le coût du PPL est fonction du prix de l'heure de vol de l'appareil sur lequel vous allez être formé.

110 Euros/heure est une moyenne. A cela viennent s'ajouter la cotisation annuelle à l'aéro-club

ainsi que les 80 Euros de la licence FNA.

Alors qu' attendez-vous ??? Faites-vous plaisir ! Maintenant que vous savez tout, vous pouvez sauter dans votre voiture pour foncer au terrain d'aviation le plus proche et apprendre à piloter, non ? ;-)